

- conseil d'administration du 7 novembre 2014 -

RESOLUTION CA n°36-2014
ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- à la demande, de Monsieur l'agent comptable du Parc national des Pyrénées,
- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées,

approuve, conformément aux éléments fournis par Monsieur l'Agent comptable du Parc national des Pyrénées, l'admission en non valeur du titre de perception suivant :

- titre de perception numéro 96 - bordereau 20 - gestion 2012 en date du 5 juin 2012 émis auprès de Mademoiselle CLOAREC Yveline – La Vallée – 56220 MALANSAC (*Morbihan*).

Admission en non valeur de la somme de 30,50 € - recette non recouvrée au compte 4111 du budget de l'établissement public du Parc National des Pyrénées - "*clients exercices antérieurs*",

soit un montant total de 30,50 €.

Cette somme correspond à la participation à deux sorties accompagnées de groupe, réalisée sur le secteur de Luz Saint Sauveur - Gavarnie, effectuée au profit de Mademoiselle CLOAREC. Cette personne a fait un chèque référence 2709317 sur le crédit mutuel de Bretagne - agence de Questembert - Malansac. Ce chèque a été rejeté par la banque par un courrier en date du 14 septembre 2011.

Monsieur l'agent comptable a relancé Mademoiselle CLOAREC par courrier en recommandé en date du 13 juin 2014. Ce courrier est revenu à l'agence comptable avec la mention « *destinataire inconnu à l'adresse* ».

Les recherches opérées par les services de l'agence comptable n'ont pas permis de retrouver le débiteur défaillant.

Cette admission en non valeur est prise en compte dans le budget rectificatif n°3 du budget 2014 soumise au conseil d'administration du Parc National des Pyrénées réuni le 7 novembre 2014.

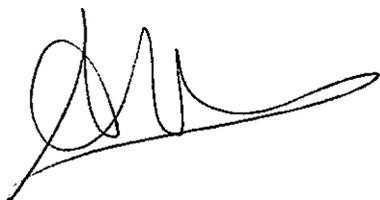
././

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret numéro 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Tarbes, le 7 novembre 2014.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

